



(article publié dans le Lien de Mai 2017)

# Accueil Extrascolaire

## Evaluation des besoins en places d'accueil extrafamilial suite à l'ouverture en 2013 d'un Accueil Extrascolaire à Cugy

L'article 6 de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) prévoit que les communes évaluent les besoins en places d'accueil extrafamilial (préscolaire et extrascolaire) tous les 4 ans. Une enquête sur les besoins d'accueil préscolaire et extrascolaire a donc été conduite par notre Commune en février 2017, les principaux résultats sont résumés ci-dessous :

- Taux de participation à l'enquête de **41,55%** ( **142 questionnaires envoyés**)
- Données sur la structure familiale : 96, 61% de couples – 3,39% de familles monoparentales
- Nombre total d'enfants ( préscolaire + primaire): 99
- Données sur l'activité professionnelle : taux d'activité des couples en majorité entre : 120 et 170%
- Horaires de travail, en majorité réguliers pour : 79.66%
- Familles bénéficiant d'un soutien familial pour garde des enfants: 31.57%
- Nombre de familles ayant besoin d'un accueil extrascolaire : 16,95%
- Peu de demandes pour un accueil plus flexible et pour tranche plus jeune : 0-4 ans
- Besoins d'une offre d'accueil pendant les vacances : 7 demandes
- Potentiel de demandes de socialisation : pour 22 enfants (préscolaires)
- Principaux critères de choix d'une structure préscolaire, par ordre: 1- qualification du personnel, 2- grandeur des groupes, 3- jardin extérieur/activités plein air, ainsi qu'alimentation équilibrée, 4. Horaires d'ouverture
- Notre AES répond a un besoin et des retours positifs ont été émis sur la structure et son personnel

Sur la base des résultats de cette enquête et de demandes de parents, Le Conseil Communal va examiner plus précisément les besoins pour élargir les heures et jours d'ouverture de l'AES pour les élèves scolarisés. A cet effet, un formulaire a été distribué dans notre cercle scolaire. Dans l'hypothèse de demandes suffisamment importantes, nous pourrions procéder à des ouvertures d'unités supplémentaires, dès confirmation des inscriptions.